

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2018.0107/DP/SG du 21 mars 2018 de la présidente
de la Haute Autorité de santé portant délégation**

NOR : HASX1830225S

La présidente de la Haute Autorité de santé,

Vu l'article 16 de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes;

Vu le décret du président de la République du 4 décembre 2017 portant nomination de la présidente de la Haute Autorité de santé;

Vu la décision n° 2018.0094/DP/SG du 21 mars 2018 de la présidente de la Haute Autorité de santé portant nomination de la directrice générale de la Haute Autorité de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Katia Julienne, directrice générale de la Haute Autorité de santé, à l'effet de présider les instances représentatives du personnel et de signer au nom de la présidente de la Haute Autorité de santé tout acte relatif à la direction et à la gestion des services de la Haute Autorité de santé.

Article 2

La présente décision prend effet le 1^{er} avril 2018 et sera publiée sur le site Internet de la Haute Autorité de santé ainsi qu'au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 mars 2018.

La présidente,
PR DOMINIQUE LE GULUDEC